Gers (32)

Beaumont ; Larresingle.

inscription par arrêté du 26 juin 2017.

- Le pont d'Artigue, franchissant le cours de la rivière l'Osse, tel que délimité en rouge sur le plan joint à l'arrêté, situé sur les communes de Beaumont et de Larresingle, pour la commune de Beaumont entre les parcelles n° 64, 92, 569 et 570 de la section C, lieu-dit au pont de Lartigue (voie communale n° 6, dite de la Croix de la Justice), pour la commune de Larresingle entre les parcelles n° 603 de la section A, lieu-dit à Tollet et n° 285 de la section B, lieu-dit à la Boubée (chemin rural n° 10 dit du pont de Lartigue) (cad. non cadastré).

Condom.

inscription par arrêté du 1er septembre 2017.

- En totalité, le château de Fondelin, les communs avec le sol de leur cour intérieure, la chapelle, le parc dessiné par Eugène Bühler avec les éléments bâtis suivants : potager délimité par un mur de clôture et contenant une cabane, vivier antérieur au XIXE siècle, ruines de la « vacherie » ou laiterie, grotte ou glacière, tels qu'ils sont portés et délimités en rouge sur le plan annexé à l'arrêté (cad. I 1, 2, 9, 10, 11, 12, 13 ; BE 49, 50 (partie), 51, 52, 53) .

Gimont.

inscription par arrêté du 2 octobre 2017.

- La chapelle Notre-Dame de Cahuzac, ainsi que le portail d'entrée du bâtiment accolé au sud de la chapelle, tel que délimité en rouge sur le plan annexé à l'arrêté (cad. AB 91, 94).